

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 JUIN 2020
Procès-verbal n° 05-2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Béatrice BAILLY - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Dominique RETORNAZ) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Corine FALCOZ)

Étaient absents : Eric GIRAUD - Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

1 - Epidémie de Covid 19 – Soutien à l'économie locale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (Laurence CLEMENT-GUY), décide :

- d'exonérer du paiement de redevance pour l'année 2020, les professionnels utilisant à des fins commerciales le domaine public pour l'utilisation suivante : terrasses ;
- d'accorder une remise gracieuse de loyers des entreprises locataires de la ville (tout type de relation contractuelle confondu). Les entreprises concernées sont celles directement visées par le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Le montant de cette remise gracieuse sera calculé au prorata temporis en fonction de la date de début de la fermeture administrative de tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays soit le 15 mars 2020 au soir et de la date de fin d'exploitation des remontées mécaniques prévue initialement le 19 avril 2020.

2 - Rythmes scolaires – Renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours pour la rentrée 2020-2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver pour la rentrée 2020-2021 une organisation scolaire à 4 jours, comme suit :

Lundi 8h30-11h30 et 13h30-16h30
Mardi 8h30-11h30 et 13h30-16h30
Jeudi 8h30-11h30 et 13h30-16h30
Vendredi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

3 - Gardiennage de l'église de Valloire pour l'été 2020 - Convention commune de Valloire/fondation pour l'action culturelle internationale en montage (FACIM)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de gardiennage été 2020 à intervenir avec la FACIM et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

4 - Budget principal 2020 – Décision modificative budgétaire N° 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative N°1 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	74 000.00 €	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	74 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	74 000.00 €
R-1322-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
D-2315-220 : ROUTE DU SERROZ	0.00 €	104 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	104 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	104 000.00 €	0.00 €	104 000.00 €
Total Général		104 000.00 €		104 000.00 €

5 - Convention de partenariat sportif avec Ludovic Pommeret pour l'année 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat sportif à intervenir avec Ludovic Pommeret pour l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

6 - Convention d'objectifs avec le Snow-ski Club pour l'année 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Snow-ski club pour l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

7 - Convention d'objectifs avec l'Association d'Éducation Populaire (AEP) pour l'année 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'AEP pour l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

8 - Équipement de la patinoire d'une toiture : modification n°2 au marché public de travaux (gros œuvre – VRD - fondations spéciales) passé avec l'entreprise SAS Locabat Truchet bâtiment

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°2 au marché public de travaux acté avec l'entreprise SAS Locabat Truchet bâtiment – ZA des Oreillettes 73140 Saint-Martin-La-Porte – portant le montant initial de ce contrat administratif de 466 477,40 € HT (559 772,88 € TTC) à 514 848,83 € HT soit 617 818,60 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

9 - Équipement de la patinoire d'une toiture : modification n°1 au marché public de travaux (charpente bois lamellé-collé) passé avec l'entreprise Margueron

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 au marché public de travaux acté avec l'entreprise Margueron charpentes bois lamellé-collé – avenue du 133ème R.I 01303 Belley – portant le montant initial de ce contrat administratif de 697 000 € HT (836 400 € TTC) à 712 000 € HT soit 854 400 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

10 - Équipement de la patinoire d'une toiture - Modification n°1 au marché public de travaux (couverture - zinguerie) passé avec l'entreprise SMAC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 au marché public de travaux acté avec l'entreprise SMAC – 20, rue Francine Fromont 69517 Vaulx en Velin – portant le montant de l'avance de ce contrat administratif de 5% à 50% du montant initial du marché et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

11 - Fort du Télégraphe : modification n°1 au marché public de travaux relatif à la stabilisation et à la restauration des maçonneries des remparts passé avec l'entreprise Glenat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 au marché public de travaux acté avec l'entreprise Glénat rénovation – 86,rue Sablière de la condamine 38160 Saint Romans - portant le montant initial de ce contrat administratif (tranche ferme) de 246 160 € HT (295 392 € TTC) à 256 610,43 € HT soit 307 932,51 € TTC, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

12 - Fort du Télégraphe : marché public de travaux relatif à la stabilisation et à la restauration des maçonneries des remparts - Affermissement des tranches optionnelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affermir la totalité des tranches optionnelles du marché public de travaux relatif à la stabilisation et à la restauration des maçonneries des remparts du fort du Télégraphe acté avec l'entreprise Glénat rénovation, 86 rue Sablière de la condamine 38160 Saint Romans.

13 - Marché public de services relatif au transport en commun de personnes par navettes touristiques régulières - Protocole transactionnel afférent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec l'entreprise Transdev Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 18 juin 2020 à 19h50.

Le secrétaire de séance,
Dominique RETORNAZ.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

